



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : **Mathilde Broquet-Courboillet**
mathilde.courboillet@generationlibre.eu
06.45.40.92.35

Paris, le 24 avril 2019

GenerationLibre attaque l'État français au niveau européen

En réaction à la décision du Conseil d'État qui a rejeté les recours à l'encontre du Fichier TES, GenerationLibre continue le combat. Une plainte a été déposée auprès de la Commission européenne début 2019. Objectif : obtenir de la Cour de justice de l'Union européenne qu'elle ordonne à la France de mettre fin au fichier TES qui viole la protection des données personnelles des citoyens français, en méconnaissance des droits fondamentaux protégés par l'Union européenne.

Par un décret en date du 28 octobre 2016, la France a lancé la constitution d'un fichier massif, centralisé et biométrique de la population française. Le 7 février 2019, conséquemment au rejet par le Conseil d'État du recours en excès de pouvoir déposé par GenerationLibre à l'encontre de ce fichier, [une plainte déposée](#) par notre association et Gaspard Koenig a été enregistrée par la Commission européenne.

Le conseil de GenerationLibre, représenté par Me Rubin Sfadj (avocat au barreau de Paris et New York) et Me Nicolas Gardères (avocat au barreau de Paris), estime que la décision du Conseil d'Etat méconnaît le droit de l'Union européenne.

Le fichier, qui rassemble, sur un unique support, des données aussi sensibles que le nom, les prénoms, la date et le lieu de naissance, le sexe, la couleur des yeux, la taille, les données relatives à sa filiation, l'image du visage, l'image numérisée des empreintes digitales et l'image numérisée de la signature du demandeur, constitue une ingérence dans la vie privée des ressortissants français qui est disproportionnée et inadéquate par rapport au but poursuivi.

Les exigences de sécurité technique et de garantie juridique posées par le Règlement général sur la protection des données (RGPD) ne sont pas respectées en termes de collecte, de traitement, de consultation et de transfert de données.

Il n'est pas procédé au recueil préalable du consentement à la collecte des empreintes biométriques. On n'ose imaginer ce qui arriverait en cas de piratage de ce fichier central. Pour quelques dizaines de cas potentiellement litigieux par an, on organise la surveillance de l'ensemble de la population. Le risque d'arbitraire est d'autant plus inquiétant que la consultation du fichier ne présente pas les garanties nécessaires pour s'assurer que les données récoltées ne soient pas utilisées de façon extensible à d'autres fins de police administrative ou judiciaire.

À PROPOS DE GENERATIONLIBRE

GenerationLibre est un think tank indépendant de tout parti politique. A travers ses publications, GL poursuit trois objectifs : vivre et laisser vivre, pour permettre à chacun de définir ses propres valeurs dans une société ouverte ; briser les rentes, parce que la libre concurrence des échanges comme des idées est le meilleur moyen de contester l'ordre établi ; penser le progrès, pour que les innovations technologiques demeurent au service de l'individu.

[@GLthinktank](#) - <https://www.generationlibre.eu/>